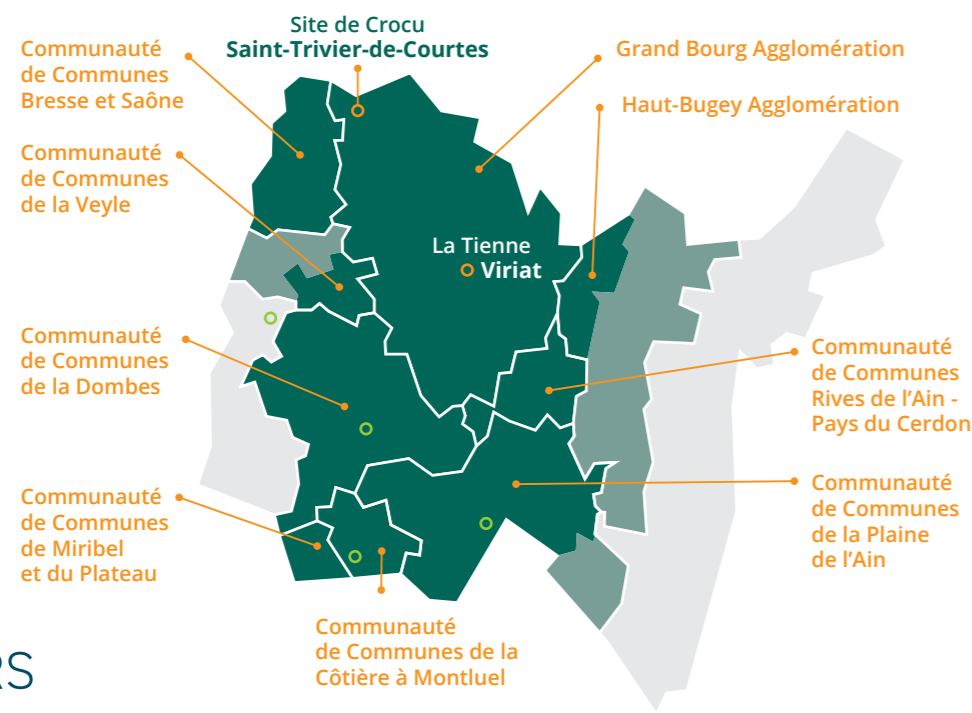


ORGANOM, C'EST...

- **Un syndicat intercommunal** créé en 2002 et composé de **9** communautés de communes ou d'agglomération
- **Avec une mission de service public** : transfert, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers produits par les habitants du territoire

→ Communautés de communes ou d'agglomération

○ Quais de transfert : Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Le Plantay, La Boisse, Sainte-Julie



3 ENJEUX MAJEURS pour demain

- Renforcer la valorisation énergétique des déchets
- Assurer la pérennité du site
- Préserver durablement l'environnement

Environ **20 000 000€** de budget de fonctionnement et **11 000 000€** d'investissement

4 installations sur le territoire

LE PÔLE DE LA TIENNE

Ouvert en 1984, le pôle regroupe plusieurs équipements de valorisation et de stockage des déchets.

C'est le lieu unique de traitement des ordures ménagères du territoire d'Organom.



LES QAIS DE TRANSFERT

Au nombre de quatre (voir carte), ils sont répartis sur l'ensemble du territoire d'Organom.

Ils constituent un point de regroupement intermédiaire pour les déchets des collectivités les plus éloignées permettant ainsi de mutualiser le transport.



LE SITE DE CROCU

Organom a repris la gestion de ce site depuis janvier 2026.

Jusqu'à présent intégralement enfouies, les ordures ménagères seront désormais valorisées dans l'usine Ovade.



LE SITE DE VAUX

Repris en 2004 par Organom, cette ancienne installation de stockage a cessé définitivement son activité en 2009.

Depuis, le site fait l'objet d'une surveillance continue et sert également de quai de transfert.



DES ENGAGEMENTS HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

CERTIFICATION ISO 14001

Mise en œuvre d'un **système de management environnemental** pour réduire l'impact des activités du syndicat sur l'environnement.



TRANSPARENCE ET COMMUNICATION AVEC LES RIVERAINS

Définition de moyens de **communication à destination des riverains, associations et autres acteurs du territoire** : mail, newsletter, bulletin d'infos, téléphone, registres papier...

OBSERVATOIRE DE SUIVI

Instance consultative pour informer, former au fonctionnement du site de La Tienne, être un lieu d'écoute, de concertation, de débat et d'expression.

POUR LA BIODIVERSITÉ

- Mise en place de **mesures compensatoires**.
- Réalisation d'**états des lieux réguliers** faune-flore en collaboration avec des associations et bureaux d'études.



PARTENARIAT AVEC ATMO AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Lancement de **Signal'Air**, une plateforme qui permet de signaler les nuisances olfactives et visuelles.



DEPUIS **2025**, une trentaine de moutons pâturent sur les prairies recrées au-dessus des casiers refermés. Cet éco-pâturage est réalisé dans le cadre d'un partenariat avec un éleveur local.

2 500 VISITEURS CHAQUE ANNÉE, à la découverte du site de La Tienne

Plongez au cœur du fonctionnement des installations et du rôle d'Organom. Accessible dès 10 ans, le parcours se déroule en trois temps : une présentation en salle, la découverte de l'usine, puis la visite des installations de stockage.



216 chemin de la Serpoyère
CS 60127 - Viriat
01004 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Tél : 04 74 45 14 70

organom@organom.fr
www.organom.fr



ORGANOM, engagé pour une gestion durable des déchets

Agir aujourd'hui, préserver demain

SERVICE PUBLIC au profit des collectivités et de leurs habitants

VALORISATION transformer les déchets en ressources

TERRITOIRE des solutions locales adaptées

www.organom.fr

QUELS SONT LES DÉCHETS TRAITÉS PAR ORGANOM ?

100 000 tonnes

de déchets sont traitées chaque année à La Tienne.

Ordures ménagères • 56 000 t
56,0%

Refus de tri des centres de tri • 13 600 t
13,60%

Déchets inertes (gravats, déblais, béton...) • 11 800 t
11,80%

Déchets verts • 6 700 t
6,7%

Autres déchets • 6 200 t
6,2%

Déchets encombrants • 5 700 t
5,7%

153 kg
d'ordures ménagères
par habitant et par an
sur le territoire d'Organom

En France,
c'est 223,5 kg/hab/an*



*Chiffre ADEME 2023

LE CIRCUIT DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES



Le camion arrive sur le Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne.

Dans l'usine Ovade, la matière organique de votre poubelle est extraite pour être valorisée en énergie et en compost.



1 L'usine Ovade



L'usine utilise le procédé de tri mécano-biologique pour extraire la matière organique des ordures ménagères. Celle-ci est ensuite valorisée en biogaz et en électricité, ainsi qu'en compost, grâce à l'ajout de déchets verts. Les déchets résiduels, appelés refus de tri, sont actuellement enfouis dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (voir 2).

Une valorisation énergétique, organique et matière !



10 GWh/an d'électricité

14 000 tonnes/an de compost

900 tonnes de ferraille

et 500 tonnes/an de métaux non ferreux

Depuis sa création en 2016, l'usine Ovade a permis de diviser par deux le volume de déchets enfouis !

2 L'installation de stockage de déchets non dangereux

Les déchets non valorisables (refus d'Ovade et des centres de tri, encombrants) sont enfouis dans des casiers spécifiquement aménagés. Sur le site, 9 casiers d'enfouissement sont fermés et 2 en cours d'exploitation. Environ 50 000 tonnes sont enfouies par an. Le biogaz capté dans les casiers est récupéré et valorisé en électricité grâce à deux moteurs. Quant aux jus (lixiviats) collectés en fond de casier, ils sont stockés dans des bassins (voir 4) avant leur envoi à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse.

2,6 millions de tonnes sont enfouies depuis plus de 40 ans.



8 GWh/an d'électricité



Ouverture d'un 12^{ème} casier à l'horizon 2032

3 L'installation de stockage de déchets inertes

Gravats, déchets de construction et de démolition, pierres... sont enfouis dans un casier dédié. Chaque semaine, une couche de déchets inertes est déposée sur les déchets enfouis dans le casier en cours d'exploitation.



8 000 tonnes/an utilisées en couverture



4 Les bassins de collecte des lixiviats

Leur capacité totale de 10 000 m³ permet de faire face à l'intensification des épisodes pluvieux, qui génèrent des volumes importants de lixiviats. À moyen terme, un dispositif de pré-traitement permettra de réduire leur charge polluante avant leur acheminement vers la station d'épuration.

LE PÔLE DE LA TIENNE site multi-filières de 84 hectares



28,5 HECTARES DE FORÊT SONT PRÉSERVÉS

Année après année, l'enfouissement diminue ! Concrètement, des hectares de forêt n'auront pas à être déboisés ! Les élus du syndicat en ont pris formellement l'engagement en sanctuarisant de nouveaux espaces forestiers.

UNE RÉDUCTION MAJEURE DE L'ENFOUISSEMENT

120 000 tonnes enfouies par an au début des années 2010, puis 60 000... pour atteindre 26 000 tonnes annuelles à l'horizon 2030. Une baisse drastique en 15 ans !

Une évolution nécessaire car ce mode de traitement consommateur de foncier et coûteux sera bientôt interdit pour les déchets valorisables.

5 Une chaufferie prévue pour 2029

Ce nouvel équipement viendra compléter le dispositif de traitement des ordures ménagères existant en transformant les refus de tri de l'usine Ovade en combustible solide de récupération (CSR) et en les valorisant. La chaleur créée viendra alimenter des foyers et des services publics en eau chaude sanitaire et en chauffage.



20 GWh/an d'électricité
45 GWh/an de chaleur

Une valorisation à 95 % des ordures ménagères !

